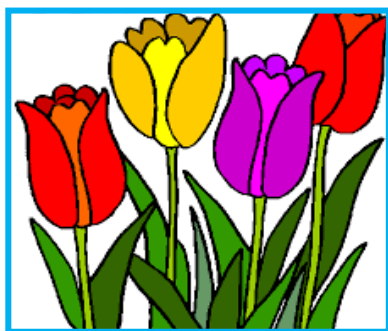




Le trait d'union Ayvellois

JUIN 2017

N° 49



SOMMAIRE

P 2 □ *Edito du Maire*

P 3 □ *Vie municipale*

P 4 et 5 □ *Travaux*

P 6 □ *Infos communales*

P 7 □ *Infos utiles*
Charte de l'Ayvellois

P 8 □ *Infos utiles*
Carte d'identité
Elections législatives

P 9 □ *Cinq questions à Joël Chéron*

P 10 □ *Histoire du village*

P 11 □ *Retour sur images*

P 12 □ *Festivités et animations*

Suppléments □
fête, brocante, sections de FACILE
Inscription pour les transformateurs



Création d'un massif dans la cour de la Mairie



On avance.....



Edito du Maire



Le Monument aux Morts

Prendre la décision de déplacer un monument aux morts dans un village c'est une grande décision, nous touchons à un **symbole fort du village**.

Le dimanche 22 août 1920 fut inauguré le monument aux morts, érigé place de l'église.

Cette place devenue place du monument, était à l'époque une voie sans issue.

Le village a évolué. Des constructions se sont élevées en 1984 (lotissement) et le conseil de l'époque a ouvert la rue des Mapailles que vous connaissez. Le monument lui, n'a pas bougé mais il a subi de nombreux dommages notamment en raison **de la vitesse excessive des automobilistes**. (l'angle gauche débordant sur l'axe de la voirie) Le village subit une requalification de sa voirie comme vous pouvez le voir. Nous avons intégré la place du monument dans le projet de la seconde tranche.

Réaménager cette place sans repenser à l'emplacement du monument aux morts aurait été pour moi une erreur. Plusieurs options s'envisageaient, deux ont retenu l'attention: la première un déplacement vers le mur du jardin, la seconde un déplacement radical derrière la mairie.

Après une demande d'avis dans le dernier mot du Maire, une consultation des personnes présentes lors de la cérémonie du 8 mai et un conseil municipal spécial dédié à ce sujet, les conseillers municipaux, après avoir entendu les divers arguments, ont voté à la majorité pour un déplacement vers le mur du jardin.

L'aspect final ne sera plus le même. Un lifting et une remise en valeur de son volume sont programmés.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier Bérengère POLETTI Députée, pour son écoute et son aide financière sur ce projet.

Les incivilités

Les rédacteurs du bulletin, une nouvelle fois, mettent en évidence et rappellent le savoir-vivre en communauté.

Je me permets par cet édit aussi de rappeler le savoir-vivre en collectivité, que ce soit pour la vitesse excessive dans les rues de la commune, les stationnements anarchiques de voitures, le non respect des lieux publics, les déjections canines, les vélos qui circulent sur les nouveaux espaces verts en cours de création, les véhicules qui stationnent sur les espaces piétons et j'en passe....

Nous ne pouvons tolérer de tels agissements. Beaucoup d'entre vous nous ont demandé de mettre en sécurité les personnes et de valoriser les espaces publics. Nous sommes en cours de réalisation des travaux, **alors respectons ces lieux nouveaux ou anciens. Je pense que ce n'est pas insurmontable d'avoir du savoir-vivre et du respect pour autrui.**

Proverbe chinois

Pour te faire respecter d'autrui, respecte autrui

Le Maire,
Philippe Lebreton.

Vie municipale

QUELQUES EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 15 FEVRIER ET DU 12 AVRIL 2017

AMENDES DE POLICE

Le conseil Municipal a décidé d'engager des travaux d'aménagement des espaces publics communaux bordant la RN 764 dans la traversée des Ayvelles.

Ces travaux sont réalisés afin d'améliorer la sécurité et le stationnement le long de la départementale (7000 véhicules/jour).

La 1ère tranche est en cours d'exécution. La 2ème tranche, pour laquelle la commune sollicite une subvention au titre des amendes de police, débutera en juin 2017.

DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS ET SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de déplacer le monument aux morts afin d'assurer la sécurité et le besoin de le restaurer.

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été demandée auprès de Mme POLETTI, Députée. Cette aide s'élève à 4000 €.

BUDGET 2017

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 12 avril 2017 pour approuver les comptes de 2016, fixer les nouveaux taux des impôts locaux et voter le budget de 2017.

L'examen des ratios significatifs montrent que la situation est très satisfaisante et qu'elle était propice à l'important investissement concernant les travaux de la traversée du village.

Afin de compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat et compte tenu du « lissage à la baisse » des taux de la communauté d'agglomération, les taux des impôts locaux sont augmentés de 3 %. L'impact sur les feuilles d'impôt sera limité (hors situation exceptionnelle) et **les travaux n'influencent pas le montant des impôts locaux.**

La taxe d'habitation augmentera de quelques euros. La taxe foncière sur les propriétés bâties augmentera à cause de la forte progression du taux voté par le conseil départemental.

Le produit des impôts locaux représente de 30 à 33 % des recettes budgétaires.

Le budget de la commune pour 2017 a été voté à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses à :

Fonctionnement : 1 138 292 euros

Investissement : 1 811 488 euros

Il reste parfaitement maîtrisé dans un contexte difficile de diminution des aides et des restrictions en matière de subventions. Conformément aux engagements pris l'augmentation limitée des taux d'imposition s'accompagne toujours d'une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.



Infos communales

*TRAVERSEE DU VILLAGE
QUE DE CHANGEMENT !!!*



Devant la Mairie



Au carrefour



Infos communales



Devant l'école



EUROVIA

Le jeudi 23 mars 2017,

l'entreprise EUROVIA a organisé une cérémonie destinée à récompenser l'agence ardennaise de n'avoir subi aucun accident de travail en 2016.

Cette situation dure depuis cinq ans, c'est exceptionnel.

30 agences sur 90 en France ont obtenu ce résultat positif en 2016.

Chaque salarié de l'entreprise a été récompensé au cours de cette sympathique manifestation.



Alors que 7 000 véhicules passent sur le chantier chaque jour...

SOYEZ COMPREHENSIFS AVEC EUX et SOYEZ PRUDENTS



La Mairie est consciente de la gêne et des perturbations occasionnées par les travaux de la traversée du village. Elle vous demande de faire preuve de patience car le jeu en vaut la chandelle !



HOMMAGE A Bernadette GOBERT



Madame Bernadette GOBERT née PREVOTEAUX le 19 février 1924 aux AYVELLES est décédée le 12 mars 2017.

Elle était la sœur de M Yves PREVOTEAUX agriculteur et conseiller municipal pendant de nombreuses années et décédé brutalement en 1991.

Après avoir passé toute sa jeunesse au village, elle était partie vivre à LEXY (54) avec Hugues son mari. Au décès de celui-ci, en 2012, elle était revenue aux Ayvelles entourée et soutenue par sa famille jusqu'à son dernier départ. Rappelons son geste très généreux pour la réfection des vitraux de l'église du village en 2013. Une plaque commémorative de ce don sera posée en dessous d'un des vitraux restaurés.

Vitrail offert par
M^{me} GOBERT Bernadette
née PRÉVOTEAUX

LES VACANCES DE PRINTEMPS AU CENTRE DE LOISIRS

Trente-deux enfants de 3 à 12 ans habitant majoritairement les communes des Ayvelles et de Chalandry-Elaire, ont fréquenté le centre de loisirs de la commune qui a ouvert ses portes durant la 1^{ère} semaine des vacances de printemps. Il est dorénavant possible aux enfants d'apporter un repas à réchauffer (Deux fours micro-ondes sont à la disposition de l'encadrement). La directrice, Harmony Lonchamp, ainsi que les animateurs Willy, Alyssia et Agnès ont proposé aux enfants une belle panoplie d'activités : initiation à l'escrime, atelier cuisine avec la confection de plusieurs plats que les enfants ont ensuite dégustés ensemble, divers ateliers sportifs avec le concours du centre de loisirs de Villers-Semeuse : hockey, football, course de relais, sauts, etc. Les enfants ont également goûté aux travaux manuels avec la confection de paniers qu'ils ont utilisés lors de la grande chasse aux œufs organisée par les animateurs à l'occasion des fêtes de Pâques à travers le village ; de nombreuses énigmes à résoudre les attendaient tout au long du parcours.

Une sortie à la patinoire a eu lieu le vendredi 14 avril au matin ; après un pique-nique le midi, les enfants ont pu profiter de l'espace de jeux de La Warrenne.

A l'initiative de la directrice, les photos prises par les animateurs au cours des différentes activités ont été reportées sur les clés USB des familles qui le souhaitaient.

Les parents ont répondu favorablement en grand nombre pour assurer le transport des enfants vers les activités extérieures. La directrice du centre, ainsi que les animateurs, les remercient vivement pour leur grande disponibilité ayant permis ces sorties.

Dates à retenir : Le prochain centre de loisirs ouvrira ses portes du 10 au 28 juillet 2017. Une option d'ouverture est également prise pour la semaine du 31 juillet au 4 août en fonction du nombre d'enfants inscrits. La fiche d'information sera distribuée aux familles durant le mois de juin.

A noter : Participation de la commune d'un montant de 4.5 € par jour et par enfant résidant aux Ayvelles.



RESPONSABLE DE PUBLICATION
LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE
LEBRETON Eliane pour la distribution

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION
BEAUDEUX Isabelle
MARTIN Martine
MORTIER Michel
SIMON Muriel
TUCCI Sylvia

Mme SIMON Muriel remplace Mme DELANDHUY Sylvie

Infos utiles

CHARTRE QUE CHAQUE AYVELLOIS DEVRAIT RESPECTER

BRUIT

La liberté sonore de l'un s'arrête où commence le droit au silence des autres

Je ne tonds pas la pelouse et je ne bricole pas en dehors des horaires autorisés pour la tranquillité du voisinage (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h).

J'informe mes voisins à l'avance en cas de gêne ponctuelle non évitable (déménagement, travaux, fête)

Je demande à mes visiteurs de rester discrets.

Je ne laisse pas mon chien aboyer.



DERANGEMENTS

Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble !

Je ne laisse pas d'objets encombrants sur la voie publique

Je porte à la déchèterie les déchets non collectés.

Je respecte le règlement de la commune et ne fais pas de feux dans mon jardin.

Je ne me gare pas sur les trottoirs et range mon bac d'ordures pour laisser le passage aux piétons et aux poussettes.

Je tiens mon chien en laisse dans la rue et je l'empêche de divaguer.



PROPRETE

Respectons la propreté de notre lieu de vie.

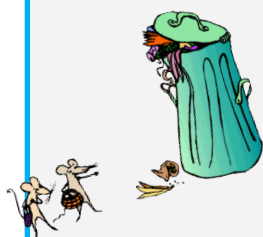
Je veille à ce que ma poubelle ne soit pas sortie sur le trottoir avant la veille de collecte.

J'entretiens le trottoir devant chez moi en désherbant régulièrement et en ramassant les détrit.

Je ne jette pas mes détrit dans la nature.

Je respecte les espaces verts, les équipements du terrain de jeu...

Je ramasse les déjections de mon chien sur la voie publique.



FETE PATRONALE

La fête du village aura lieu les 17 et 18 juin 2017. Les différentes festivités proposées durant ces deux jours sont détaillées dans le **programme joint au bulletin**. La Mairie offre aux enfants résidants aux Ayvelles et ayant moins de 12 ans, un bon de 5 € à utiliser sur l'attraction de leur choix (manège, confiserie); ce bon est à retirer à la buvette de la fête le samedi ou le dimanche.



POSTES EDF

La commune continue ses aménagements de voirie, pour améliorer l'embellissement du village.

En partenariat avec la société ENGIE nous allons réaliser des fresques picturales sur trois transformateurs situés sur la commune.

Pour mener à bien ce projet nous avons élaboré un plan d'action qui consiste, à mettre à disposition un transformateur pour les membres du conseil municipal, un pour les enfants de l'école et **un pour les habitants de la commune** désirant s'investir dans ce projet ou se sentant une âme d'artiste en herbe.

Par ce mode de communication (le bulletin), nous insérons une fiche d'inscription pour des personnes désireuses de participer à ce projet.



NOUVELLE PROCEDURE POUR L'INSTRUCTION DE LA CARTE D'IDENTITE

Depuis le 28 mars 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) s'effectueront de la même façon que pour les passeports. **La mairie des Ayvelles ne possède pas de dispositif de recueil**, il est donc recommandé de se rendre dans une des mairies suivantes :

Attigny, Bogny sur Meuse, Carignan, Charleville-Mézières, Château Porcien, Givet, Juniville, Nouzonville, Re-thel, Revin, Sedan, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Vouziers, et Vrine-aux-Bois.

La mairie la plus proche est celle de Vrine Aux Bois.

Pour limiter le temps d'attente en mairie, vous pouvez également faire une pré-demande sur internet et suivre les démarches indiquées sur le **site ants.gouv.fr**.

Concernant les CNI prorogées à 15 ans, il est possible de demander le renouvellement anticipé d'une CNI à valeur faciale périmée dès lors que l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays n'acceptant pas les CNI prorogées comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.



LES ELECTIONS LEGISLATIVES

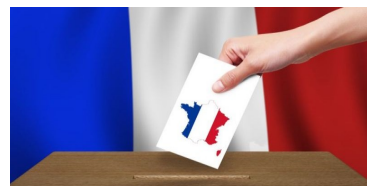
Les élections législatives auront lieu les dimanches **11 et 18 juin 2017**.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h et non pas à 19h comme aux présidentielles.

Les législatives ont pour but de désigner les 577 députés à l'Assemblée Nationale.

Le rôle premier du député est de voter les lois et de contrôler l'action du gouvernement. Le député participe aux débats sur les textes mis à l'ordre du jour, tout d'abord au cours des travaux de commissions, puis en séance publique. Il peut déposer des propositions de loi, proposer par amendement des modifications au texte examiné et prendre la parole.

Les 577 députés sont élus pour 5 ans.



NOUVEAUX HORAIRES A LA DECHETERIE DE FLIZE ATTENTION !!!

**Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Flize sont désormais les mêmes toute l'année :
DU MARDI AU SAMEDI de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h**

Téléphone : 03.24.37.88.37

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi ou sur RDV



Cinq questions à Joël Chéron



ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL ET ADJOINT AU MAIRE

Joël CHERON est né le 14 août 1946 à CHARLEVILLE. Il est arrivé à Les Ayvelles en 1978, venant de MONTCY NOTRE DAME. Il habite 36 rue de Chalandry. Il a passé toute sa jeunesse à MAUBERT FONTAINE et s'est marié le 29 juin 1968 avec Nadia MARTEAU de RIMOGNE. Ils ont un fils et une petite fille AMELIA (11 ans).

Il a débuté sa carrière professionnelle en 1963 aux Entrepôts d'Auvillers Les Forges (Ets Gillot) comme préparateur. En 1966, il rentre à la SNCF où il exerce ses fonctions au service voyageurs (renseignements, bagages, billets...). Le 16 avril 1968 il « traverse le square » pour aller travailler à la CPAM des Ardennes qu'il quittera le jour de ses 60 ans, le 14 août

2006, après avoir exercé les fonctions d'employé aux fichiers, technicien de prestations et cadre administratif. Après une formation de sept mois, il devient organisateur (cadre spécialisé) puis responsable d'un centre de gestion (Mézières).

Enfin il est nommé responsable des services communication, éducation pour la santé et action sanitaire et sociale.

LE TRAIT D'UNION AYVELLOIS (LTUA) : parlez nous de vos mandats dans la commune :

Je me souviendrai toujours de M Yves PREVOTEAUX qui est venu me solliciter pour faire partie de l'équipe de M Guy CAPITAIN pour l'élection de mars 1989. J'ai fait un mandat de conseiller, un autre de second adjoint et un dernier comme premier adjoint soit 19 ans au service de la commune.

LTUA : Quelles étaient vos principales attributions à la Mairie ?

Monsieur CAPITAIN a souhaité la création d'une commission « embellissement ». J'en ai fait partie dès le début. J'ai été également membre du CCAS, de la commission des fêtes et de la commission communication pour le journal. J'ai proposé le titre du journal « le trait d'union » et Michel MORTIER a proposé « le trait d'union ayvellois ». Le journal doit être un trait d'union entre les habitants et les élus.

LTUA : Quels sont les principaux faits marquants auxquels vous avez participé ?

Je me souviens des débuts de l'embellissement de notre commune. Le jeudi de l'ascension, mon épouse et moi plantions les fleurs des massifs des entrées du village et du massif derrière la mairie. La confection des jardinières était réalisée par les conseillers de la commission (Sylvie, Maryline, Yvelise). Puis la commission a organisé le concours des maisons fleuries.

La commission a également mis en place les illuminations du village pendant la période de Noël.

Je tiens à remercier tous les conseillères et conseillers et Madame JEAN BAPTISTE pour leur soutien et leur précieuse collaboration.

LTUA : Quelles anecdotes pouvez vous nous relater ?

Lors de la distribution des colis aux anciens, je me souviens de l'accueil que nous réservaient les bénéficiaires. Je me souviens également avoir été sollicité un dimanche matin par une habitante, en pleurs, dont la maison était inondée à la suite d'un violent orage. Je me suis retrouvé à éponger l'eau de sa cuisine.

LTUA : Comment voyez vous la situation actuelle du village et son avenir ?

Je voudrais d'abord dire que j'ai eu plaisir à collaborer avec MM CAPITAIN et BINET qui m'ont toujours manifesté leur confiance. Je les en remercie.

Quant à l'avenir de la commune je ne suis pas inquiet. Tant qu'on aura à la tête de notre commune des maires très bons gestionnaires et un conseil municipal responsable, je ne me fais pas de souci pour notre village.

Merci Joël pour ton travail efficace et fidèle au service la commune pendant 19 ans comme conseiller puis adjoint. Homme d'action pour l'embellissement tu étais aussi un homme de dossier au sens noble du terme. Travailleur assidu et toujours constructif tu as su mettre tes compétences au bénéfice de notre commune. Tu fais d'ailleurs toujours partie du CCAS mais maintenant comme représentant des habitants et tu peux toujours nous faire profiter de tes précieux conseils en matière sociale sur la base de ton expérience professionnelle.

Histoire du village

L'histoire de notre village est intimement liée à celle de nos voisins de CHALANDRY ELAIRE.

Bien sûr, actuellement, nos destins sont communs dans le cadre du regroupement pédagogique et au sein de la communauté d'agglomération ARDENNE METROPOLE. Mais cela ne date pas d'hier puisque les familles d'AMBLY et d'ESVELLES sont communes aux villages.

Voici une présentation rapide de l'histoire de CHALANDRY—ELAIRE

Dates et faits marquants

CHALANDRY viendrait du nom latin **Calendinus** et du suffixe **acum** donnant une idée de propriété.

ELAIRE viendrait du nom germain **erl** signifiant **aulne** et **lar** ou **ler** signifiant **clairière**.

1156 : l'église d'Elaire est donnée à l'Abbaye de Mouzon par Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims

1230 : Une maison forte existe à Elaire. Aux environs immédiats fut construite la ferme de la Grande Cour appartenant aux **Ambly**

1252 : Jean de Saint-Marceau, Sire de Villers rend hommage au Comte de Rethel pour sa maison à Elaire

1289 : L'Abbaye d'Elan fait l'acquisition d'un bras de la Meuse vendu par Huet d'Elaire époux **d'Ameline des Ayvelles (Esvelles)** et de près aux lieux en sart et en l'Ile devant Elaire

1383 - 1430 : Les Seigneurs sont : Robert de Chalandry, Martin d'Elaire et le fils de Person Morel

1470 : **Charlot d'Esvelles (Ayvelles)** est seigneur de Chalandry

1596 : **Nicolas d'Esvelles (Ayvelles)** est seigneur de Chalandry

1600 : l'église de Chalandry est construite. Elle semble être une ancienne chapelle castrale

1608 : Partage entre **François d'Ambly, seigneur des Ayvelles**, Chalandry, Elaire et **Paul de Roucy**, seigneur de Manre, écuyer, époux de **Guillemette d'Ambly**, des biens laissés par les décès de **Philippe d'Ambly** et de son épouse **Diane des Ayvelles**.

1620 : **François d'Ambly** est toujours seigneur des Ayvelles et de Chalandry

1635 : Statistique de l'élection de Rethel

- Elaire : 22 ménages pleins et 3 demis (environ 94 habitants) - 3 laboureurs - 18 chevaux

- Chalandry : 21 ménages pleins et 4 demis (environ 92 habitants) - 5 laboureurs - 22 chevaux

XVIIe siècle : Au début du siècle : destruction de l'église d'Elaire située paraît-il sur le haut du village

1656 : **M. de Roucy** est seigneur d'Elaire tandis que **Robert d'Ambly** est seigneur de Chalandry

1674 : le cimetière d'Elaire n'est plus utilisé et agrandissement de la petite chapelle de Chalandry

1693 : le seigneur de Chalandry est **Philippe-François d'Ambly**

1699-1738 : **Samuel de Roucy** demeurant à Balaives est seigneur de Chalandry et des Atmoises (époux de Madeleine de Vaux)

1720 : La généralité de Champagne indique :

- Elaire : 16 feux (60 habitants environ) seigneur : **M. d'Ambly**

- Chalandry : 28 feux (110 habitants env) - Seigneurs : **M. d'Ambly des Ayvelles** et **M. de Roucy**

1728 : On cite **Antoine marquis d'Ambly, comte des Ayvelles**

1740 : Claude Ivory, seigneur de la Morteau est seigneur de Chalandry (allié aux **Roucy** et **Ambly**)

1750 : On connaît **Louis Cléradius d'Ambly**

1763 : baptême d'une cloche à Chalandry, bénite par Me Louis Rousseaux, curé, nommée Jeanne-Charlotte - parrain : **Gaspard-Andivin- François d'Ambly**, ancien capitaine des Dragons

1777 : Eugène-Charles marquis d'Ambly, de Bar-le Duc est seigneur de Chalandry et d'Elaire

1825 : Les ruines de la tour d'Elaire sont encore visibles

1982 : La population égale 323 habitants — 2004 : La population s'élève à 557 habitants

2005 : C'est ainsi que la commune désire alors se doter d'armoiries qui deviendront la marque de son identité tout en la rattachant à ses origines.

*Cet article est rédigé à partir d'un document réalisé par
MM Michel DEMONCHEAUX et Jean-Jacques BARON*



Retour sur images

JOURNEE DU SOUVENIR DES DEPORTES DU 30 AVRIL

Monsieur Le Maire de Les Ayvelles a rendu hommage aux victimes de la déportation. Après une allocution et un dépôt de gerbe au monument aux Morts du village, l'assemblée a rejoint les élus de Villers-Semeuse au Fort des Ayvelles afin de se recueillir et d'honorer la mémoire des déportés. Le verre de l'amitié offert par la Mairie de Les Ayvelles a clôturé cette cérémonie.



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Une cérémonie a eu lieu au monument aux morts, suivi d'un lâcher de pigeons offert par M Lefèvre, aidé de deux enfants. Un vin d'honneur a été servi en mairie.



ECOLE LE 28 AVRIL : MARCHE DE PRINTEMPS

Les élèves ont ouvert le marché de printemps par un spectacle choral dans la cour de l'école.

Enfants et familles ont pu se restaurer sur le stand boissons et viennoiseries. Le bénéfice de la vente des compositions florales réalisées par les enfants a permis de financer en partie la sortie scolaire de fin d'année du 22 mai.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

C'est avec dynamisme et enthousiasme que Hugo, Timoté, Mattéo, Pauline, Lisa, Valentin et Caroline, membres du Conseil Municipal Enfants réhabilitent une ancienne cabine téléphonique en bibliothèque participative.



BOURSE AUX POISSONS

AQUAFACILE a organisé une bourse aux poissons le dimanche 14 mai 2017. Nos amis vertébrés marins ont réuni de nombreux passionnés qui ont échangés des astuces et des conseils.



Les sections de l'association FACILE sont présentées dans le document joint.



Festivités et animations

FESTIVITES

Fête Patronale	derrière la Mairie	17 et 18 juin
Journée Généalogie	petite salle Mairie	24 juin
Fête Nationale	monument aux Morts	14 juillet
Brocante (bulletin d'inscription joint)	derrière la mairie	16 juillet



CENTRE DE LOISIRS

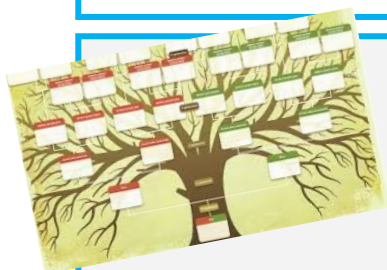
Le centre ouvrira ses portes du 10 juillet au 28 juillet 2017 ou du 10 juillet au 4 août. (article page 6)

AUTRE DATE A RETENIR

Course pédestre SEDAN-CHARLEVILLE dimanche 1er octobre

PEDICURE

La pédicure se déplacera dans notre village le mardi 29 août et le jeudi 28 septembre à domicile.
Téléphonez au 03.24.59.02.20 afin de fixer un rendez-vous.



24 juin 2017 : rencontres généalogiques avec l'association Ardennes Généalogie

Ouverte aux habitants des Ayvelles et aux adhérents d'Ardennes Généalogie, cette journée de rencontre s'adresse à tous les publics : généalogistes amateurs débutants ou confirmés, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur famille et de leur village. A travers une série d'ateliers, les méthodes de la généalogie et les sources documentaires accessibles sur internet ou aux archives départementales seront illustrées concrètement par les bénévoles de l'association : état civil et registres paroissiaux, archives notariales, registres du recensement militaire...

Lieu : mairie des Ayvelles (petite salle) Horaires : 10h-18h Entrée libre

Joueurs bien équipés....

Les U8/9 du club L'US LES AYVELLES remercient leurs sponsors RENTACAR et la restauration rapide LES AMANDINES pour leurs nouveaux coupe-vent.
Les joueurs partent bien équipés pour continuer sur leur lancée.
Souhaitons leur bonne chance pour la fin de saison et la prochaine.

